



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
:
MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h. Il excuse le retard de Mr MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS, Monsieur MARIQUE signale que Mr SIDIS, Conseiller MR, devrait arriver mais sera en retard ou excusé. Monsieur CHARLIER signale le même risque pour Mr GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE. Madame MAHIEU et Monsieur KAYA, Conseillers ENSEMBLE, sont excusés.

Avant la fermeture des débats, Monsieur MARIQUE signale divers points d'éclairage manquant entre Pont-de Loup et Châtelet, depuis l'ICDI jusqu'à la gare de Châtelet.

La séance publique se clôt à 20h45, le Bourgmestre remercie le public. Il entame immédiatement la séance à huis clos qui se termine à 21h, l'ordre du jour étant épuisé.

SEANCE PUBLIQUE

1. -1.74 - VOTE - DOTATION ZONE DE POLICE 2017 - POUR DECISION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, note un bon budget et une dotation justifiée par une gestion qui dégage des excédents, investit sans emprunts et garantit les avantages du personnel. Il veut relever plusieurs éléments positifs : les bonis, la constitution de réserves ordinaires et extraordinaires, les investissements sans recours à l'emprunt et l'octroi du 13^e mois, sans augmentation de la dotation. Il tient à féliciter les responsables de la zone pour l'efficacité dont ils font preuve dans la réalisation de leur difficile mission, tant en matière de résultat que de maîtrise des coûts.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. RAPPORT DE SYNTHÈSE 2016 PRÉSENTÉ PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN VERTU DES ARTICLES 96 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE ET L1122-23 § 1ER ALINÉA 3 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION - BUDGET 2017 - POUR INFORMATION

Madame la Directrice financière est présente.

Monsieur le Bourgmestre demande si chacun a pris connaissance du rapport et s'il y a des remarques ou des questions. Il donne la parole à Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR.

Celui-ci rappelle l'importance de ce document qui est à la fois un outil d'analyse des réalisations et un outil d'évaluation des perspectives.

Il note que les fonctionnaires apolitiques relèvent tout d'abord une inversion de la



logique de gestion. La stratégie globale devrait déterminer des objectifs stratégiques puis opérationnels découlant sur des projets puis des actions.

Dans les faits, les projets et actions sont plus souvent fonction d'opportunités, ce qui peut poser des risques pour la pérennisation dès lors où dépendent de ce fait, de la persistance de subsides c'est-à-dire du bon vouloir d'autres niveaux de pouvoir.

Cette première remarque rejoint notre critique fréquente de l'absence ou de l'insuffisance de cohérence et de perspectives.

Ils notent ensuite que des charges notamment de dettes, seront inéluctablement générées par les décisions actuelles, et qu'elles ne sont pas toujours prévues. A titre d'exemple, ce budget générera en année pleine une augmentation de la charge annuelle de la dette de 165.000 euros qui n'apparaît évidemment pas dans ce budget mais grèvera tous les budgets suivants.

Les mêmes fonctionnaires relèvent ensuite que sur un total de dépenses de 12,9 millions, 9,5 sont des dépenses obligatoires. Les dépenses pour lesquelles la commune dispose d'un réel pouvoir de décision se limitent donc à 3,5 millions, dont 1,7 pour le CPAS et la zone de police. Marche de manœuvre dont la commune dispose pour toute sa politique se limite donc à 1,8 million, soit 15 % de la totalité.

La conclusion est claire, l'absence de cohérence que nous dénonçons depuis longtemps ne pourra être corrigée que par un renforcement du cadre administratif CBA, GRH... Leur absence est compensée par une action directe des échevins qui sortent de leur rôle et agissent comme des chefs de services. Ils renforcent de ce fait l'incohérence de gestion. C'est le cercle vicieux que votre gestion a généré et dont il est très difficile de sortir.

Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, estime que dire que nous partons du projet pour aller vers la stratégie ou la chasse aux subsides est exagéré. C'est vrai que cela arrive mais l'exemple du développement site web sans subside pour aller vers un logiciel libre montre que nous avons choisi la bonne voie. Pour le personnel il répond que la question des congés de maladie est préoccupante au niveau du coût (500 000€ prévisible). Donc on ne peut engager et cela implique que l'Echevin soit chef de projet.

Le Dg rappelle que sur 3 ou 4 secteurs, nous manquons de collaborateurs qui peuvent suivre le projet. Nous n'avons aucun relais. En cas d'instruction d'un dossier il y a un risque que ce soit formel et que rien ne soit analysé sur le fond. Parfois l'Echevin supplée mais c'est en effet préoccupant si nous devons aller plus loin dans la gestion.

Voir délibération – folio

3. -2.073.521.1/2017 - BUDGET COMMUNAL - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2017.

MONSIEUR MEDINA-MERCHAN, CONSEILLER PS, ENTRE EN SEANCE.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Son exposé est en marge de la délibération.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, demande la parole : " Nous sommes à la période des bulletins scolaires et si nous devons vous en décerner un nous ajouterions le commentaire : « malgré de nombreuses remarques, nous ne constatons pas une réelle amélioration alors que l'élève a les moyens de mieux faire ».

En 2015, le budget initial était présenté avec un boni annoncé de 436.000 €, mais au compte de cette même année vous êtes arrivés à MOINS 136.903 €.

Rappelons que le compte est en négatif depuis 2011 :

241.166 € en 2011



392.427 € en 2012
76.026 € en 2013
1.743.054 € en 2014
136.903 € en 2015

Cela représente en 5 ans un montant de 2.589.576 € de perte pour la commune, le chiffre est plus parlant que n'importe quel texte !

En 2016, le budget initial présentait un boni de 382.986 € et résultat global de 974.450 €

A la troisième MB on arrive à un boni de 98.301 € et un global de 504.222€. La chute n'est pas petite, elle est vertigineuse. On attendra le compte !

Qui peut encore croire aux chiffres que vous avancez dans vos budgets, c'est de la poudre aux yeux !

Vous présentez cette fois un budget initial avec un boni de 228.591 € si on tient compte de ce qui vient d'être dit il est difficile d'y croire et notre analyse va le démontrer.

Au global une embellie est constatée grâce à des antérieurs de 331.766 € venant de l'IPP. Merci donc au fédéral que vous avez tant critiqué je suppose que maintenant vous allez le féliciter !

Ceci dit l'épée de Damoclès d'APERAM est toujours au-dessus de votre tête et nous rappelons que la RCA doit toujours à la commune 346.000 € et qu'il y a toujours dans ce boni beaucoup de sommes irrécouvrables et vous le savez !

Venons-en à ce budget :

Quelques remarques générales pour souligner que le fonds des communes continue à augmenter (+ 47.000 €) merci aussi à la région qui index toujours ce fonds + 1%.

Les impôts et les taxes progressent toujours : + 46.000 € par rapport à 2016 mais c'est + 222.000 € par rapport au dernier compte et là merci aux habitants d'Aiseau-Presles qui rappelons le sont taxer dans les plafonds supérieurs de la moyenne régionale IPP 8,5% et précompte 2600 !

Vous avez beau dire que la taxation ne change pas en 2017 le résultat est là pour les gens !

Les charges de transfert :

L'analyse du budget montre que les montants versés à la zone de police n'augmentent pas, que la zone de secours ne vous coûte pas plus cher qu'avant malgré la réforme mais surtout que les charges de transfert vis-à-vis du CPAS diminuent en 2017 par rapport à 2015 et à 2016 cela représente en 2 ans une diminution de la charge communale de l'ordre de 380.000 € ce qui n'est pas rien !

En ces temps dits difficiles pour les CPAS de Wallonie on peut quand même se dire que sur ce plan-là vous ne vous en sortez pas mal !

Le personnel :

Certes les charges progressent de l'ordre de 200.000 € mais nous soulignons qu'enfin le nombre de statutaires augmente puisqu'il passe à 32 personnes en 2016 (+1 par rapport à 2014 et +3 par rapport à 2015) ce qui va dans le sens souhaité.

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire, le DG nous l'a montré lors du dernier conseil communal espérons que l'objectif ne sera pas abandonné !

Pour le fonctionnement l'augmentation des charges continue (+80.000 €) et on remarque que la RCA bénéficie cette année de 210.410 € ce qui confirme l'analyse que nous avons toujours faites, nous approchons du chiffre réaliste que la commune doit



assumer si elle veut un espace sportif de qualité.

Quant aux certificats verts voilà que cette année 2016 le produit de ces certificats se résume à RIEN et que pour 2017 ce même montant est annoncé c'est-à-dire RIEN !

Par contre les charges de l'unité de biométhanisation sont toujours bien réelles sans parler du coût de l'énergie qu'il faut acheter.

On finira vraiment par croire que cette unité de biométhanisation est loin d'être rentable !

Quant à la dette, on voit sa charge diminuer de 180.000 € ce qui le montant le plus bas depuis une dizaine d'années mais pour y arriver la technique est simple : on reporte les emprunts à plus tard pour éviter une mauvaise situation financière.

Cela nous conduit à l'extraordinaire :

Il y a effectivement eu peu d'emprunts en 2016 parce que de nombreux projets ont été reportés comme la soudière ou la « papinière » en passant par les caméras mobiles. Des projets annoncés et non réalisés.

C'est un processus classique qui ne fait que décaler dans le temps la charge de la dette, vous l'avez déjà utilisé en 2015 mais vous savez que c'est une diminution faciale puisqu'en réalité vous reportez des charges sur demain et elles devront de toute façon être assumées.

En 2017, vous annoncez un peu plus de 3 millions d'emprunts ce qui vous apportera une charge de dette supplémentaire de 165.000 € mais on peut à nouveau se demander si tout cela sera réalisé !

Nous soulignons aussi les 25.000 € pour le centre Hortent Moraux un bâtiment délaissé depuis tant d'années. C'est une aumône, une générosité qui nous dépasse : un montant de 25.000€ alors qu'il en faut 20 fois plus pour le rénover correctement.

Nous ne reviendrons pas sur l'erreur relative à l'annonce de 2.905.000 € pour la construction d'un hall multifonctions mais cela diminue les recettes de l'extraordinaire du même montant ainsi que le résultat présumé.

En ce qui concerne les SAR : lors du dernier conseil communal nous vous avons questionné sur les montants affectés aux SAR au point 17, montants qui avaient augmentés. A la lecture du budget nous ne constatons pas cette augmentation, la délibération du conseil communal du mois dernier est donc fautive !

En conclusion :

Vous présentez comme d'habitude un budget dans le vert. Vos derniers comptes aboutissent inévitablement dans le rouge. Tous les clignotants financiers de la commune sont à l'orange. Mais vos rêves sont toujours dans le bleu et les rues de notre commune restent dans le noir pour les fêtes

Morosité, désespoir, absence de perspectives ce sont aussi les caractéristiques des finances communales.

Mais aussi pour les citoyennes et les citoyens d'Aiseau-Presles qui paient des impôts et des taxes et qui attendent vainement un retour !

Quant à nous nous maintiendrons un vote négatif sur ce budget comme sur les précédents !

Monsieur GRENIER, Echevin, fait le reproche que "Ensemble" semble faire croire aux habitants que nous inventons des chiffres, ce qui est faux. Nos comptes cumulés sont positifs et l'administration fiscale nous rembourse. Pour le personnel les problématiques sont complexes il ne suffit pas d'engager et il faut faire face aux charges. Pour les SAR,



les bons chiffres sont toujours ceux qui ont été donnés. les chiffres tels que cités sont des prévisions de subsides pour financer tous les projets. le Rivage carabinier sera abandonné (exigence des propriétaires, pollution...). Vous avez eu une réunion avec le Directeur des Travaux et le Bourgmestre. Les chiffres sont les mêmes.

Monsieur Charlier, Chef de groupe Ensemble, rétorque qu'il demande simplement des chiffres cohérents entre budgets, projets et subsides.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, note tout d'abord la difficulté de l'exercice qui peut s'avérer répétitif et lassant, dès lors où malgré les remarques incessantes de la minorité et celles de l'Administration, les budgets présentés ne s'améliorent pas et qu'il est malaisé d'être original, dans ces conditions.

Il ajoute : Je suis globalement d'accord avec l'analyse qui vient d'être développée par Monsieur Charlier, et que je ne vais évidemment pas répéter. Je me bornerai donc à émettre quelques remarques supplémentaires, de manière très synthétique.

Je pourrais évidemment « sortir » l'un ou l'autre chiffre qui conforterait opportunément notre analyse. Par honnêteté je préfère éviter les aléas annuels d'un exercice et me référer à des chiffres globaux en effectuant une comparaison plus sérieuse depuis le début de la législature. On voit que sur cette période significative.

La recette IPP passe de 2,2 millions à 2,7.

La recette précompte passe de 2, à 2,4.

La somme des additionnels imposés aux habitants passe de 4,3 millions à 5,3.

Le résultat général de l'exercice propre passe de 2.139.957 à 972.053 euros.

Tout cela alors que parmi les dépenses de transferts que vous incriminez si souvent

La zone de police et le CPAS sont stables.

Si on ajoute

des imprécisions et « oublis » volontaires, de dépenses inéluctables qui réapparaissent chaque année au fur et à mesure des modifications et surtout au compte.

des erreurs comme celle que j'ai relevée lors de la réunion technique, à savoir la double inscription d'une recette de 2.905.000 euros, dont la correction porte le résultat extraordinaire de 3.070.000 à 169.000 euros. Excusez du peu !

Que, par-delà l'une ou l'autre adaptation mineure que nous avons toujours acceptée en séance, il nous est de ce fait demandé de nous prononcer sur une version foncièrement incorrecte du budget. Ce qui, entre parenthèse, démontre que votre méthode et vos improvisations ne permettent plus à l'Administration de réaliser un travail correct.

Que si la charge de la dette est stable, elle n'intègre pas les emprunts générés par les nouveaux emprunts que vous décidez.

Que vous avez vidé les réserves alors qu'avec les taux actuels, la charge de la dette est à la merci d'une remontée de ces taux.

On ne peut que constater qu'une fois de plus, mais de plus en plus, votre budget viole une obligation fondamentale, celle d'être une représentation réaliste et complète de la réalité prévisible.

En conclusion, votre budget table sur des recettes hypothétiques, omet des dépenses certaines, bref il est tout le contraire d'une gestion prudente du bon père de famille. Il est une tentative maladroite d'auto satisfaction sans perspective.

Nous n'avons donc d'autre choix que de le refuser.

Monsieur GRENIER, Echevin, conteste l'affirmation selon laquelle la politique de la RW



serait d'aider ceux qui taxent le plus. Un débat s'engage sur le taux et sur la recette comme critère de répartition des aides. Il évoque les tableaux d'analyses effectués au niveau supérieur à propos de la fiscalité locale et conteste l'augmentation dénoncée par Monsieur MARIQUE : taux moyens d'évolution est de 2,95% pas de 20%. Pour RCA, on a ajouté Hortent MORAUX donc charge de plus. L'outil est sur utilisé, donc logique (Monsieur MARIQUE réplique qu'il ne note que le fait inéluctable d'une charge à la hausse pour la RCA. Pour les 2,95, c'est un taux moyen. j'ai évoqué un chiffre global d'évolution.)

Le Bourgmestre remercie la Directrice financière pour sa présence.

Le point est admis par 13 oui et 4 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, Mme SMOLDERS et Mr HUCQ).

Voir délibération – folio

4. -1.842.073.521.1/2016 - CPAS - MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 - SERVICE ORDINAIRE - EXERCICE 2016 - POUR DECISION.-

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. PERSONNEL COMMUNAL – AVANTAGES – TITRES-REPAS SOUS FORME ELECTRONIQUE – ANNEXE AU STATUT PECUNIAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT – VALEUR FACIALE - POUR DECISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demande des explications sur ce dossier, notamment l'augmentation. L'Echevin des Finances lui répond et explique le fait que nous ne pouvons pas revenir plus d'un trimestre.

Monsieur HUCQ, Conseiller Ensemble, parle d'une régularisation au CPAS au 1er janvier, mais à la commune, menace de grève car il y a une réaction négative à ce manque.

Le Directeur général rappelle les faits depuis 10/2015 et les procédures qui ont eu lieu. Il explique qu'en 11 2015, tout a été réglé. Le budget voté 12/2015. le budget approuvé en 02/2016. En mars 2016, protocole CCN. La concertation CPAS/Commune est passée en 05/2016. Personne n'a posé la question de la rétroactivité et d'une limite.

Le Président du CPAS évoque la CCN de décembre où les travailleurs ont été d'accord.

Monsieur HUCQ déplore un hiatus au niveau de l'administration, le dossier aurait dû et pu passer plus vite.

Monsieur Grenier confirme que dès le 1er janvier c'était accordé et que l'administration n'a pas eu d'information sur une rétroactivité limitée. Une fois le problème constaté, nous avons pris des dispositions pour compenser.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. -2.083.5 - PERSONNEL COMMUNAL - REGLEMENT DE TRAVAIL - MODIFICATIONS - POUR DECISION.

Messieurs FERSINI, Bourgmestre et STAMPART, Directeur Général, donne les explications.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, pose des questions relatives à l'affectation des amendes et souligne que des "pénalités" sont prévues par le texte, elle demande aussi pourquoi le registres des remarques n'est pas prévu.



Le Directeur général lui répond que ces dispositions (affectations et registre) prévues par la loi du 08/04/1965 ne sont pas applicables au secteur public.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, signale une mention du secrétaire communal, à remplacer par Directeur général et précise ne pas émettre de remarque, dès lors où le projet demandé a fait l'objet d'un accord en comité de concertation.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016 - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, renouvelle les remarques déjà exprimées sur le manque de débat démocratique et l'absence de réelles décisions prises pour des AG déjà tenues. Il le déplore et insiste pour qu'une remarque soit notifiée aux Intercommunales afin qu'elles anticipent, au-delà de leurs propres agends, les contraintes de convocation des conseils communaux.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

8. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, émet quelques remarques sur la mobilité, le trafic du Saint Henry et la vitesse. Il admet qu'il n'y a pas de solutions miracles mais il souhaite que l'on réagisse. Il remercie le Bourgmestre pour sa réaction suite à la demande d'habitants qu'il avait relayée au sujet l'insécurité et des nuisances liées aux passages de nombreux camions se rendant notamment au Saint-Henry. Il note cependant que si la situation est améliorée, les problèmes se sont surtout déplacés.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond que les remarques, tant en réunion de chantier qu'à la Police (sollicité pour intervenir) ont été émises.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

9. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

10. -1.811.111.2 - FONDS RÉGIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - PLANS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2017 - 2018 A) PROPOSITION D'INVESTISSEMENTS - POUR APPROBATION B) SOLLICITATION DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE À LA COMMUNE - POUR DÉCISION.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, précise ne pas contester la nécessité de ce projet que le MR approuvera. Il se pose néanmoins des questions sur leur budgétisation. Il précise.

En matière de subsides, notre « droit de tirage » se monte à 280.855 euros pour 2017 et 2018, à condition que la commune engage un montant au moins identique. Nous pouvons donc couvrir 2 X 280.855 soit 561.710 euros. Mais, pour permettre des choix



ultérieurs, nous pouvons introduire des demandes pour 150 %, soit 842.865.
Néanmoins, des choix seront obligatoires et le subsidé sera au maximum de 280.855 euros.

Or, vous annoncez des travaux de voirie et d'égouttage pour Oignies pour un montant de 987.995 euros auxquels s'ajoutent les rues du Campinaire, Labory, Kennedy, Isolée, Aiseau et Al' Croix pour 735.100 euros.

Au total, vous annoncez donc, pour 2017 et 2018 des projets pour un total de 987.995 + 735.100, soit 1.723.095 euros, alors que le subsidé maximum sera de 280.855. Dans ces conditions, la part communale devrait donc être de 1.442.440 euros

Ma question est donc simple. Avez-vous des garanties sérieuses, pas des bruits de couloirs, qu'Aiseau-Presles peut recevoir plus que les 280.855 prévus ? Dans ce cas, je vous demanderai de communiquer les courriers de promesses.

A défaut, comment comptez-vous imputer la part communale de 1.442.440 euros en MB 2017 ou au budget 2018

Si c'est votre intention, vous renvoyez « la patate chaude » à vos successeurs, quels qu'ils soient ? Si ce n'est pas le cas, nous serions devant un effet d'annonce déjà préélectoral. Je vous remercie déjà de votre réponse.

L'Echevin dit qu'il s'agit de l'étude, mais Monsieur MARIQUE revient sur l'estimation du subsidé accordé (même si on peut préparer des dossiers pour 842 000€).

Le Bourgmestre dit que le Chef de division technique sera consulté pour préciser les montants et que les conseillers seront informés par courriel.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. -1.777.81 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME – COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU QUART COMMUNAL > POUR DÉCISION

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

12. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS - INTERCOMMUNALE ICDI - CONVENTION DE DESSAISISSEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX À L'ICDI - AVENANT 2016.1 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

13. IN HOUSE - CONTRAT D'ÉTUDE DE STABILITÉ - STABILISATION DU PONT À LA RUE DES ETANGS À AISEAU. PHASE I - ELABORATION D'UN RAPPORT D'AUDIT RELATIF À LA STABILITÉ DU PONT AINSI QU'UNE ÉVALUATION DES COÛTS INHÉRENTS AUX INTERVENTIONS NÉCESSAIRES SUR LE SITE. PHASE 2 - MISSION COMPLÈTE D'ÉTUDES NÉCESSAIRES AU LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio



14. IN HOUSE - CONTRAT D'ÉTUDE EN STABILITÉ - STABILISATION DU PONT À LA RUE DU PONT À PRESLES. PHASE I - ELABORATION D'UN RAPPORT D'AUDIT RELATIF À LA STABILITÉ DU PONT AINSI QU'UNE ÉVALUATION DES COÛTS INHÉRENTS AUX INTERVENTIONS NÉCESSAIRES SUR LE SITE. PHASE 2 - MISSION COMPLÈTE D'ÉTUDES NÉCESSAIRES AU LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

15. -1.857.073.521.1/2016 - FABRIQUE D EGLISE SAINTE MARIE D OIGNIES A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 3 abstentions (Mrs FERSINI, STANDAERT et DAUVIN)

Voir délibération – folio

16. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2016 - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du 28 novembre 2016 est admis par 16 oui et 1 abstention (Mme AZZAZ, excusée).

Après le vote de ce point, le Bourgmestre ferme la séance publique, remercie le public et invite les conseillers à rester en place pour entamer directement la séance huis clos.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 19 DÉCEMBRE 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles